

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RGCA02-10-0006-2**

**Afin de modifier le Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement.**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, le projet de Règlement RGCA02-10-0006-2 sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 le projet de Règlement RGCA02-10-0006-2 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

**PRENEZ AVIS** que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 22 octobre 2020 à l'adresse courriel suivante : [consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca](mailto:consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca)

**DOCUMENTATION**

La documentation afférente au projet de Règlement est disponible sur le site internet de l'arrondissement.

Ce projet de Règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 7 octobre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate

---